

Le Mot du Maire



Nous arrivons à un peu plus de mi-mandat et il convient en cette fin d'année de faire un bilan de ce que nous avons réalisé et des perspectives pour la fin du mandat en 2014. Tout en précisant qu'il est plus facile de voir ce qui reste à faire que ce qui a été réalisé.

Nous avons trois objectifs principaux :

- La dissolution de la Communauté de Communes de la Haute Châtaigneraie ce qui a été concrétisé avec notre adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy au 01/01/2009.
- La réalisation d'un document d'urbanisme – la carte communale – a été effectuée.
- Le traitement de l'eau pour éradiquer l'arsenic.

Sur ce dernier point et avec l'appui du Préfet du Cantal, nous avons mis en place de nombreuses réunions intercommunales pour identifier les difficultés et y apporter des solutions.

Malgré nos efforts, au mois de juillet, nous avons du prendre des mesures de restriction de consommation d'eau du robinet sur injonction de l'Etat. Je tiens à cette occasion à remercier l'ensemble de la population pour sa compréhension et son soutien.

Le traitement est une opération complexe qui a nécessité des études approfondies. Les décisions sont désormais arrêtées et les travaux commenceront en 2012.

Je vous demande encore un peu de patience.

En dehors de ces objectifs, nous avons réalisé de nombreux travaux ou équipements en matériel que je ne détaillerai pas ici pour faire place aux projets en cours.

Nous sommes dans une période d'incertitude sur fond de crise économique, sociale et financière.

L'ensemble des collectivités territoriales comme l'Etat sont impactées avec des contraintes de mise aux normes et une baisse des dotations financières de l'Etat et des subventions.

Malgré cela, nous avons un projet pour la fin du mandat avec le déplacement de la Mairie dans l'ancienne poste avec réhabilitation et extension pour la mairie et la création de deux logements de 50 m².

Ce projet découle de plusieurs objectifs : avoir un bâtiment accessible au public comme le préconise la loi, créer deux logements locatifs qui généreront des revenus, libérer de l'espace pour l'école, reloger l'occupant actuel, et maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

Globalement notre souhait est d'apporter à nos administrés les meilleurs services en poursuivant les aménagements nécessaires pour une meilleure qualité de vie.

Nous réaliserons ces projets sans aggraver le poids de la fiscalité et en gardant un taux d'endettement raisonnable.

Avec l'équipe municipale à mes côtés et le concours de l'ensemble du personnel, nous menons notre mission avec dévouement, application et conviction, au service et pour le bien des habitants de Prunet.

Nous vous présentons nos vœux les meilleurs et les plus chaleureux pour l'année 2012.

Michel MERAL

Cérémonies des vœux ●●●●



Vendredi 13 janvier 2012, les habitants de la commune ont été conviés par le Maire et le Conseil Municipal à la cérémonie des vœux. A cette occasion, le maire a présenté le bilan des actions menées, des projets en cours et des perspectives pour l'année 2012. Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif dînatoire où chacun a pu échanger avec les élus.

Le maire et l'ensemble des élus vous présente une bonne et heureuse année 2012.

Rénovation ancien bâtiment de La Poste

Voir page 2

Infos pratiques :

La mairie est ouverte lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi de 14 h à 17 h - Tél. 04 71 62 60 56

Internet : www.communedeprunet15.fr

Taxe d'aménagement

Lors du conseil municipal du 20 septembre 2011, les élus ont donné leur accord pour la mise en place de la taxe d'aménagement à compter du 01/03/2012.

Le produit de cette taxe est égal au produit suivant : surface de la construction (un abattement de 50 % s'applique pour les surfaces des maisons jusqu'à 100 m²) x 660 € (valeur fixée par l'état) x 1 taux voté par le Conseil municipal.

Le Conseil, après discussion, donne son accord pour la mise en place de cette taxe et fixe le taux à 1 %.

Sécurité dans le bourg

Nous avons constaté que la traverse du bourg était devenue dangereuse. En effet depuis quelques temps nous sommes interpellés par les habitants du bourg qui craignent pour leur sécurité au vu du grand nombre de véhicules qui traversent le village à vive allure en ne respectant ni la vitesse ni les priorités.

En partant de ce constat, la municipalité a demandé au service de la Direction Départementale de l'Équipement de réaliser une analyse du comportement routier dans le bourg.

Pour cela, il va être installé un capteur de flux au sol ainsi qu'un dispositif de relevé de vitesse durant une période d'un à deux mois.

Suivant les résultats de cette étude le conseil municipal prendra les mesures nécessaires afin de sécuriser la traversée du village ainsi que d'autres voies dont la commune a la responsabilité.

Déplacement de la mairie



Le conseil municipal, a mené une réflexion concernant l'accessibilité des bâtiments publics en anticipation de la loi sur le handicap qui doit prendre effet en 2015.

Nous avons donc décidé de déplacer la mairie dans le bâtiment de l'ancienne Poste qui nécessite une rénovation.

Ce déménagement nous permet de répondre à plusieurs objectifs :

- une mairie accessible, fonctionnelle qui dynamise l'entrée du Bourg
- le relogement de l'ancien locataire dans des conditions plus favorables et la création de nouveaux revenus locatifs
- la libération d'espace pour l'école
- un investissement qui procure de l'activité aux entreprises

Après consultation et présentation de différentes offres, le Conseil Municipal a retenu la proposition de M. Marot, architecte.

Nous vous proposons une première ébauche de ce que pourrait être la nouvelle mairie, ceci n'est qu'une première esquisse qui peut être amenée à évoluer.

Étude diagnostique du système d'assainissement

La commune de Prunet gère en régie le service d'assainissement collectif. Des réseaux de collecte desservent les secteurs du Bourg de Prunet, Cancelade, Lacamp, La Croix d'Aubugues et quatre stations d'épuration traitent ces effluents avant rejet en milieux superficiels. 234 habitants bénéficient de ce service. Soucieuse de préserver la qualité de l'environnement et de l'hygiène publique, la commune a engagé la réalisation d'une étude diagnostique sur le système d'assainissement. Cette étude a été confiée au cabinet ACD'EAU. Les conclusions de cette étude sont les suivants :

STATION D'EPURATION du Bourg :

La charge théorique de pollution attendue à la station est surestimée face aux mesures réalisées sur site. Nous pouvons donc conclure sur une capacité suffisante face aux perspectives d'évolution de la commune sur les années à venir. Une attention particulière sera réalisée sur l'évolution de l'abattement de la pollution et l'état du génie civil des ouvrages principaux. Des travaux de remise en état des regards et des dalles de couverture sont donc à prévoir.

STATION D'EPURATION de Lacamp :

La charge théorique de pollution attendue à la station est surestimée face aux mesures réalisées sur site. Nous pouvons donc conclure sur une capacité suffisante face aux perspectives d'évolution de la commune sur les années à venir.

STATION D'EPURATION de Cancelade :

La charge théorique de pollution attendue à la station est surestimée face aux mesures réalisées sur site. Nous pouvons donc conclure sur une capacité suffisante face aux perspectives d'évolution de la commune sur les années à venir. En revanche après urbanisation attendue, le système de traitement fonctionnera à capacité nominale.

STATION D'EPURATION d'Aubugues :

La charge théorique de pollution attendue à la station est surestimée face aux mesures réalisées sur site. Néanmoins le système de traitement arrive en limite de capacité, principalement en terme de charge organique. Le système sera suivi, et une étude sur la mise en œuvre d'un traitement complémentaire ou une réhabilitation de l'existant devra être lancée si les infrastructures existantes ne suffisent plus à atteindre de bons rendements épuratoires. En revanche l'opération de curage de la lagune primaire peut être repoussée encore à plusieurs années. En effet, seul 20 % du volume total de la lagune est occupé par les boues, principalement située en tête de bassin.

L'ensemble des réseaux sont quant à eux en bon état de fonctionnement, les quantités d'ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) sont négligeables et n'altèrent pas le fonctionnement des stations d'épuration. Nous sommes en présence de réseaux d'eaux usées strictement séparatifs. L'ensemble de cette étude est consultable à la mairie.

Vie de la commune

Déchets

La municipalité vient de recevoir le bilan chiffré de la gestion des déchets de la communauté de commune pour l'année 2010 :

Pour les ordures ménagères nous avons produit sur la communauté 1 132 tonnes (98 tonnes de moins qu'en 2009) ce qui représente en moyenne 207 kg/an/hab. contre 226 kg/an/hab. en 2009 et cela se concrétise par une baisse des coûts par habitant de 1.15 € soit 23.85 €/an/hab., cela peut paraître peu mais à l'échelle de la communauté cela représente plusieurs milliers d'euros. (Hors frais de transport et de personnel).

En ce qui concerne le tri sélectif, cette année le coût de traitement du fait de la revente des produits recyclés fait ressortir un excédent de 0.90€/hab. Encore une fois ce chiffre paraît peu mais reporté au niveau intercommunal, il contribue au bon équilibre financier du budget des ordures ménagères.

365 tonnes de déchets recyclables

CHOIX DU TRI SELECTIF



Coût pour les usagers : 28 000 €

CHOIX DE LA FACILITE
REEMPLIR SON SAC POUBELLE



Coût pour les usagers : 70 000 €

	PRUNET	COMMUNAUTE DE COMMUNES	MOYENNE NATIONALE
PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES 21 points de collectes bientôt 25	6,48 TONNES soit 12,9 kg/AN/habitant	135,82 TONNES soit 24,9 kg/AN/habitant	26,2 kg/AN/habitant
EMBALLAGES 22 points de collectes bientôt 25	3,3 TONNES soit 6,58 kg/AN/habitant	43,98 TONNES soit 8,06 kg/AN/habitant	10,9 kg/AN/habitant
VERRES 35 points de collectes bientôt 25	13,52 TONNES soit 26,98 kg/AN/habitant	184,55 TONNES soit 33,8 kg/AN/habitant	44,8 kg/AN/habitant

Sur PRUNET nous avons actuellement 1 point d'apport volontaire avec les trois colonnes de tri et deux vieux conteneurs à verre. La commission environnement de la communauté de commune a décidé d'enlever les conteneurs à verre isolé dans le but de réduire non pas le service mais au contraire pour faire des réductions de coûts sur les parcours de collectes isolées. En contrepartie, un point d'apport volontaire supplémentaire va être installé prochainement à la croix d'Aubugues.

C'est avec satisfaction que nous accueillons ces chiffres et nous nous félicitons de l'intérêt que vous portez de plus en plus nombreux au respect de l'élimination et du tri des déchets et nous vous invitons à poursuivre vos efforts.

Etat civil 2011

NAISSANCES

- BROMET Yanis 28/06/2011
- BRUEL Lola 29/09/2011
- FUENTES Océlia 14/02/2011
- GLADINE Arthur 11/08/2011
- INAN Raphaël 05/07/2011
- MARTRES Thaïs 13/08/2011
- MONTARNAL Jade 08/05/2011
- SERGUES Léane 18/12/2011
- TRIN Maxime 02/07/2011

MARIAGES

- RICHART Rémi et BAC Bénédicte 06/08/2011

DECES

- BIOULAC Alain 26/03/2011
- BOMBAL Marie 19/08/2011
- BORIE Marie Antoinette 21/05/2011
- FIGEAC Jules 09/02/2011
- ROQUESALANE Marie-Augustine 14/11/2011
- VALET Benjamin 13/02/2011

Personnes inhumées au cimetière de Prunet

- CALDAYROUX Marie-Henriette 18/06/2011
- LAVAYSSIERE Christian 31/10/2011
- GLADINE Félix 15/03/2011
- LACOSTE Céline 14/02/2011

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :

M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71

Club Couleurs d'automne :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE 04.71.62.61.07

Association des parents d'élèves :

Mme Chantal ERNEST 04.71.47.07.33

Sporting Club Châtaigneraie :

Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93

Association des mangeurs de champignons :

M. Michel COMBES 04.71.62.63.58

Association des anciens combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Serge DONDRILLE 04.71.62.62.97

Art de vivre et yoga :

Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Vie paroissiale :

Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :

M. Jacques MIQUEL 06.76.01.44.03
et Pierre-Louis LAROUSSINIE
06.61.45.60.40

Programme des manifestations

- **Quine de l'APE :**
le samedi 28 janvier 2012
- **Concours de belote de l'ACCA :**
le samedi 04 février 2012
- **Concours de belote du Club Couleur d'Automne :**
le dimanche 04 mars 2012
- **Carnaval des enfants organisé par l'APE en partenariat avec le Club Couleur d'Automne et l'ACCA :**
le vendredi 16 mars 2012
- **Fête des écoles :**
le dimanche 17 juin 2012
- **Kermesse du Club Couleur d'Automne :**
le dimanche 1^{er} juillet 2012
- **Fête d'été organisée par le Comité des Fêtes :**
le samedi 04 août et le dimanche 05 août 2012
- **Fête des champignons :**
le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2012
- **Fête des potirons :**
le dimanche 14 octobre 2012

Fête des potirons

La fête des potirons est une fête à thème organisée au sein de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy. Celle-ci a lieu chaque année dans une commune différente. Cette année elle se déroulera le 14 octobre.

La municipalité de Prunet a décidé de se porter candidate à son organisation pour 2012. Une réunion d'information entre les présidents d'associations de la commune a eu lieu. Les associations représentées sont d'accord pour travailler ensemble à l'organisation de cette manifestation.

Chacun d'entre eux aura en charge de l'élaboration du char à la récolte de châtaignes en passant par la confection de cidre ou de soupe et bien d'autres tâches encore.

Un élément essentiel de la fête consiste en la décoration du bourg. Pour ce faire, nous demandons à toutes les personnes qui le souhaitent de planter des potirons et autres coloquintes afin de nous les prêter le jour de la fête.

Bien sûr toutes les personnes désireuses de vouloir s'investir dans l'organisation de cette fête, membres d'une association ou non, sont les bienvenues.

Effectifs scolaires

D'après les chiffres annoncés lors du premier conseil d'école de l'année, l'effectif de notre école passera de 58 élèves actuellement à 68 élèves pour l'année scolaire 2011/2012.



Ceux-ci seraient répartis comme suit :

Petite section : 11 élèves	CP : 13 élèves	CE2 : 9 élèves
Moyenne section : 4 élèves	CE1 : 4 élèves	CM1 : 6 élèves
Grande section : 9 élèves		CM2 : 12 élèves

Ces prévisions d'effectifs nous emmènent à réfléchir sur la façon de pouvoir accueillir dans les meilleurs conditions possibles nos enfants. Les murs de l'école n'étant pas extensibles, cela pose un véritable problème de place.

A terme, la place libérée par le déménagement de la Mairie dans les anciens locaux de La Poste nous permettra d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions.

En attendant d'autres solutions, nos enfants et leurs maîtresses devront faire preuve d'un peu de patience.

Repas du CCAS du 26 Novembre 2011

Comme chaque année le CCAS a organisé un repas à la salle polyvalente. Ce repas a été mijoté et servi par Marie ou plus de 50 convives dont une dizaine de résidents de la MAPAD d'Arpajon-sur-Cère se sont régalez.

Placée sous le signe de l'échange et de la convivialité, cette journée est l'occasion de réunir les aînés de la commune, invités par la Mairie.

Le Groupe Vézien a animé ce repas dans la bonne humeur.

Les personnes de plus de 75 ans n'ayant pu assister au repas ont bénéficié d'un colis livré à domicile par les membres du CCAS.

Pour rappel le CCAS est composé d'élus et d'habitants de la commune, pour notre commune les membres titulaires sont : Michel MERAL (président), Raymonde BOMBAL, Arlette AYMAR, Claudie REGIMBEAU, Louis DESTAING, Elise REYT et René COURCHINOUX.

